

# Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du  
4 octobre 2016



Présences pour la désignation du secrétaire de séance et l'adoption du compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2016 (départ de Madame GUYONNET à 19h30) :

<b>Nombre de conseillers</b>	En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 25
<b>Etaient présents</b>	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Rolande LEONARD, Marie-Antoinette BORDERIE, Brigitte LEROUX, Michelle COLLETTE, Jean-Louis DELARBRE, Thierry ROGER, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES, Jean-Marie MASSIAS, Bertha GUERRE, Martine SEBENNE, Bernard PRADELLE, Marie-Claude GUYONNET, Mathieu CHARVILLAT
<b>Excusés ayant donné procuration</b>	/
<b>Absents excusés</b>	Stéphanie GARRAUD, Bertha GUERRE

Présences pour la suite de l'ordre du jour :

<b>Nombre de conseillers</b>	En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 24
<b>Etaient présents</b>	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Rolande LEONARD, Marie-Antoinette BORDERIE, Brigitte LEROUX, Michelle COLLETTE, Jean-Louis DELARBRE, Thierry ROGER, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES, Jean-Marie MASSIAS, Bertha GUERRE, Martine SEBENNE, Bernard PRADELLE, Mathieu CHARVILLAT
<b>Excusés ayant donné procuration</b>	/
<b>Absents excusés</b>	Stéphanie GARRAUD, Bertha GUERRE

## Préambule

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire** fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Pascal FANNECHERE.

Pour : 25	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** ce choix (Pascal FANNECHERE ne prenant pas part au vote)

## Préambule

Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Rapporteur : Monsieur Pascal FANNECHERE

**Monsieur Pascal FANNECHERE**, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2016.

**Madame SEBENNE** indique que n'étant pas présente lors du dernier conseil municipal, elle s'abstiendra pour ce vote.

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 1 Mme SEBENNE
-----------	------------	--------------------------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016

\*\*

**Monsieur le Maire** prend la parole et adresse le discours suivant à l'assemblée :

*« Mesdames et Messieurs,*

*La politique est un monde rude, où les trahisons sont monnaie courante, où les assassinats sont la norme. Il faut une bonne carapace, et c'est ce que je m'efforce de faire. Mais sous la carapace, il y a un homme, qui doit supporter ce qu'il supporte aujourd'hui.*

*J'ai souhaité réserver au Conseil municipal d'Aubusson mes déclarations concernant le redécoupage des communautés de communes creusoises, et la situation particulière de Creuse Grand Sud.*

*J'ai conscience que mon silence ces derniers jours a pu troubler, alors que le déchainement politico-médiatique -je crois qu'il n'est pas excessif de parler de véritable lynchage-atteignait un paroxysme hallucinant.*

*Le mensonge et la calomnie sont instantanés ; la vérité a besoin d'un peu de temps. J'ai choisi de prendre ce temps, et j'en paye le prix. L'épreuve est vraiment très difficile.*

*Je reviens aux faits. Je me suis prononcé très rapidement en faveur du schéma initial du Préfet qui prévoyait quatre communautés de communes. Je partageais avec lui l'idée qu'il n'était pas raisonnable de faire abstraction de l'évolution du contexte régional de la Nouvelle Aquitaine. Des communautés de communes de taille modeste ne seront pas reconnues comme l'échelon pertinent de contractualisation par la Région, ce que nous a confirmé Gérard Vandembroucke, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Nouvelle Aquitaine le 16 septembre dernier à Aubusson. Il a évoqué deux contrats territoriaux seulement pour toute la Creuse, et ne s'est pas engagé du tout sur le financement d'une ingénierie de territoire, semblant considérer que cela relèverait désormais de la seule responsabilité des communautés de communes.*

*Je partageais également avec monsieur le Préfet l'idée que ce redécoupage devait logiquement s'appuyer sur les Pays existants, où des habitudes de travail, sur des thématiques et des territoires très similaires d'une comcom à une autre, s'étaient forgées depuis longtemps.*

*Il me semblait que le Sud de la Creuse, moins naturellement doté d'outils de développement économique et plus à l'écart des axes majeurs de communication que le nord du département, se devait d'être au rendez-vous de cette réforme territoriale. Le résultat, c'est que le Nord y est bien présent, et que le Sud voit s'éloigner le train de l'avenir.*

*Je dénonce avec force les manœuvres politiciennes qui conduisent à l'isolement de Creuse Grand Sud, parce qu'il fallait absolument m'isoler, moi. Je dénonce, et ce n'est pas la première fois, les agissements agressifs à mon égard du sénateur Lozach, à la manœuvre dans cette affaire, et l'alliance politicienne de circonstance entre la gauche socialiste et la droite creusoise, qui, elle, a sacrifié son futur candidat aux législatives, Laurent Daulny. Au passage, je n'ai pas compris les motivations du 1<sup>er</sup> vice-président de Creuse Grand Sud, qui a voté en faveur de ce schéma, contre la position du Conseil Communautaire, et contre les intérêts de son territoire.*

*Chacun sait que j'ai quitté le Parti Socialiste en mars dernier, en désaccord avec la manière dont Jean-Jacques Lozach n'avait pas respecté le mandat que les socialistes creusois lui avaient confié en cdc, autour d'un projet à 5 communautés de communes. J'étais donc redevenu un homme libre (si tant est que je n'ai jamais cessé de l'être), susceptible d'être candidat aux législatives. Il fallait donc m'abattre.*

*Je n'accepte pas qu'un tel acharnement se fasse au détriment d'un territoire et d'une communauté de communes, qui supporte des charges de centralité au bénéfice de tout le sud Creusois, et parfois bien au-delà. Dernier exemple en date, Aquasud, la piscine intercommunale, dont le succès dépasse les espérances (plus de 100.000 entrées prévisibles sur la 1<sup>ere</sup> année d'ouverture, pour un prévisionnel de 74.000). On vient de loin pour profiter de ses équipements : de Pontarion, d'Ahun, de Bourganeuf, de Bellegarde en Marche, de Guéret... A qui fera-t-on croire que le sud creusois peut se développer en isolant la sous-préfecture ? C'est pourtant ce à quoi s'emploient ceux qui sont déjà comptables de la défaite aux élections cantonales dernières.*

*Moi, ce qui m'intéresse, c'est de me battre pour les gens. Qui ira contester les réalisations intervenues sous mes mandats ? Pôle enfance et création de Clé de contacts, Maison de l'emploi, parking et passerelle Philips, Cité de la Tapisserie, gare routière, maison des sports, voirie intercommunale, station d'épuration, réfectoires scolaires, CLSH, vestiaires des stades, voirie du centre-ville, piscine intercommunale, Pont de la Terrade, extension de la zone d'activité du Mont, pavillons Creusalis, rond-point et aménagement des accès à la zone, parking poids lourds... la liste est longue et non exhaustive.*

*Je suis un homme qui a des convictions, des principes, et surtout une éthique.*

*J'avais dit il y a six mois que je ne resterai pas à la présidence, si Creuse Grand Sud était écartée de toute fusion. Je l'avais dit, à mes vice-présidents d'abord, en conférence des Maires ensuite, considérant que je me devais de m'effacer si c'était ma personne qui faisait obstacle. Tous l'avaient refusé. Je suis resté fidèle à la ligne de conduite, que je m'étais fixée, dans des circonstances difficiles que j'aborde maintenant.*

*Fin juin, Robert Cuisset et moi découvrons la réalité d'une situation financière de la comcom très compromise, et dont la réalité nous a été soigneusement cachée. Aucune alerte ne nous est parvenue, pas plus qu'aux autorités de tutelle.*

*Les agents de la comcom trouvent des courriers à mon attention jamais remis, des dossiers portés disparus, des conventions éparses. Ils s'aperçoivent également que ma signature a été scannée, et manifestement utilisée à mon insu pour signer des délibérations. Depuis que je suis élu, je n'ai jamais eu recours à la moindre signature électronique. J'ai toujours signé moi-même tous les documents, délibérations, arrêtés, convocations, ce qui en 15 ans représente des milliers de signatures.*

*J'ai alerté immédiatement les services de l'Etat, Préfet en tête, direction départementale des finances publiques, chambre régionale des comptes. Nous les rencontrons à plusieurs reprises. Ils nous apportent leur soutien, en mobilisant les fonctionnaires de l'échelon régional spécialisé de la Direction des Finances publiques à Bordeaux. Une réunion de première restitution est prévue le 12 octobre prochain avec eux. Nous leur remettons une note sur la situation financière, et nos difficultés à faire face à nos engagements vis-à-vis de nos fournisseurs. Les vice-présidents sont informés toutes les semaines de la situation. A noter l'absence régulière du 1<sup>er</sup> vice-président Letellier, et son absence de manifestation d'intérêt. J'ai été interloqué de lire aussi que certains vice-présidents considéraient qu'il n'y avait que des fragments de bureau. Le bureau se réunissait toutes les semaines, et tous les sujets étaient abordés, y compris à la demande des vice-présidents !*

*Dans le même temps, j'ai cherché des solutions pour retrouver le chemin de l'équilibre. La comcom possède des actifs valorisables, dont on peut envisager la cession, notamment le Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux. J'ai rencontré, accompagné par Jean-Luc Léger, le président de l'Apajh, locataire de cet équipement, dont nous venons de terminer l'agrandissement, qui ne s'est pas montré hostile à cette éventualité. D'autres pistes sont également à étudier, que j'ai exposé à plusieurs reprises en juillet dernier aux vice-présidents.*

*Lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, à laquelle je n'assistais pas, a été produit un document que j'ignorais.*

*Il s'agit d'une délibération de bureau portant sur une ligne de trésorerie, en date du 27 août 2015.*

*J'affirme qu'il s'agit là d'un faux. J'étais absent d'Aubusson à cette date, en vacances en Italie et dans le sud de la France. J'ai repris mon activité le lundi suivant. J'ai donc décidé de porter plainte contre ce faux manifeste en écriture publique.*

*De la même manière, je poursuivrai tous ceux qui se livrent à de la diffamation à mon égard.*

*Ce nouveau cadre me conduit à réserver les autres informations dont je dispose.*

*Enfin, et je veux provisoirement conclure par deux choses.*

*-le climat insupportable avec lequel Thierry Letellier a dirigé le dernier conseil communautaire, en organisant la salle, avec les mêmes qui nous avaient salis pendant trois heures le 30 septembre 2014. Premier vice-président, il est comptable lui-aussi de la situation, car un exécutif, c'est une responsabilité collective. Il ne m'attaque que pour exister et s'en affranchir. Je me rappelle, et tous les vice-présidents aussi, que le lendemain de cette funeste séance du 30 septembre 2014, au cours de laquelle il avait demandé ma démission, nous étions l'après-midi en réunion d'exécutif. Je lui ai alors indiqué que je n'avais nulle intention de démissionner, et je lui ai demandé qu'elles étaient ses propres intentions, après son putsch raté.*

*Entre l'honneur et l'indemnité, il a choisi l'indemnité... Je regrette de lui avoir laissé le choix. Il est indigne de rester vice-président, et il serait indigne qu'il soit proposé d'être reconduit.*

*La démocratie participative, ce n'est pas quand 60 personnes dictent leur conduite aux représentants de 14.000 personnes.*

*-Enfin, j'ai tracé les pistes de redressement que le prochain président pourra mettre en œuvre. Je suis prêt, s'il (ou elle) le souhaite, à échanger sur ce sujet.*

*Dans cette épreuve, je remercie les personnes nombreuses qui m'ont fait part de leur amitié et de leur confiance. Je tiens à distinguer particulièrement Robert Cuisset, vice-président en charge des finances, dont la bonne foi a manifestement été abusée, et qui malgré cela, a assumé ses responsabilités jusqu'au bout. C'est suffisamment rare pour être souligné. Comme moi il traverse une épreuve, et je veux lui témoigner de mon affection et de mon respect. Le silence des autres vice-présidents, candidats à leur propre succession, m'épargne des mots inutiles. Je les plains de leur imposer le difficile exercice qui consiste à expliquer que demain on fera tout, sans faire croire qu'on aurait pu faire ce qu'on n'a pas fait, et que du coup on n'est responsable de rien, et surtout pas de ne pas l'être. L'indemnité, plutôt que la légitimité...*

*J'adresse aussi mes remerciements et ma reconnaissance au personnel de la Communauté de Communes. Pour beaucoup, je les ai recrutés. Eux aussi vivent des moments difficiles, où ils font preuve d'un engagement au service de la collectivité remarquable. Je veux leur dire combien j'ai apprécié de travailler avec eux et combien je suis triste de les avoir quittés. Avec eux, nous avons fait progresser ce territoire.*

*Mesdames et messieurs les Conseillers,*

*La seule chose qui appartient vraiment à un homme, c'est son honneur. J'ai mis un point d'honneur dans tous mes mandats à servir mes concitoyens. Je me bats désormais pour défendre ce qui m'appartient. »*

*\*\**

**Madame SEBENNE** demande à Monsieur le Maire pourquoi il ne s'est pas exprimé lors de la dernière séance du conseil communautaire, elle estime que ses explications à ce conseil auraient été utiles.

**Madame GUYONNET** rappelle que lorsque le maire donne des délégations à un fonctionnaire, c'est sous sa responsabilité, son autorité et son contrôle.

**Monsieur PRADELLE** indique ne pas vouloir parler de l'action judiciaire sur faux et usage de faux, il espère sur ce point que la justice fera son travail et indique avoir confiance en la justice. Il ajoute que cette affaire est selon lui la résultante d'une gestion dangereuse de l'intercommunalité, engagée sur des projets trop onéreux pour ses capacités. Il demande à Monsieur le Maire pourquoi autant d'emprunts ont été réalisés.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'endettement de la Com Com Aubusson Felletin était au moment de la fusion inférieur à celui de la Com Com du Plateau de Gentioux. Il ajoute que les emprunts étaient nécessaires pour assoir la politique d'investissements de Creuse Grand Sud.

**Madame GUYONNET** ajoute qu'elle donne le solde du compte 515 toutes les semaines à son maire ; elle s'étonne que 11 vice-présidents aient pu ignorer la situation de la trésorerie de l'intercommunalité. Elle demande comment c'est possible, et estime que les déclarations sur le directeur de la Com Com salissent la fonction publique territoriale. Elle rappelle la responsabilité du maire face aux délégations données au directeur. Elle s'étonne que l'on puisse arriver à des sommes pareilles sans être averti, par la trésorerie en particulier.

Elle admet que Monsieur le Maire ait fait confiance mais indique ne pas croire que tout le monde ait ignoré la situation. Elle indique estimer que le directeur a bon dos.

**Monsieur le Maire** rappelle que dans ses propos, il n'a cité personne. Il ajoute que c'est après la réunion du conseil communautaire de la semaine dernière qu'il a eu connaissance de la fausse délibération. Il rappelle qu'il a pris la décision de porter plainte, mais n'a pas l'intention d'incriminer qui que ce soit car ce n'est ni le temps ni le lieu.

**Monsieur PRADELLE** estime qu'il se passe en ce moment quelque chose de très grave, et que depuis qu'il siège au conseil communautaire ce qu'il constate porte un nom : l'irresponsabilité.

**Monsieur CHARVILLAT** indique en premier lieu que le découpage des intercommunalités est éminemment politique, que c'est du charcutage politicien pour favoriser l'ascension d'un tel ou la descente d'un autre, que cela offre un piètre visage de la politique, donne une image de laxisme, de tromperie, d'abus. Il rappelle la position de l'opposition depuis plusieurs conseils municipaux sur ce sujet. Il estime que le débat n'a pas été à la hauteur des enjeux. Dans un second temps, il souhaite dénoncer l'irresponsabilité dans cette affaire, et indique que les faux ont été présentés la semaine dernière dans un climat particulièrement hostile. Il estime que les VP ont récusé toute responsabilité, sauf Robert CUISSET. Il dit que cette histoire disqualifie complètement l'exécutif. Il ajoute qu'il comprend que le citoyen puisse être troublé, que le spectacle offert lors de ce conseil communautaire était indigne. Il explique que ce qui l'a profondément choqué, c'est que quand on a le sens de la fonction politique qu'on occupe, on doit avoir la décence de s'excuser auprès de la population. Or il estime que personne ne l'a fait, et que c'est surréaliste. Il pointe enfin l'apathie de la plupart des élus siégeant au conseil communautaire la semaine dernière, car moins de 10% d'entre eux se sont exprimés. Il dénonce enfin un simulacre de réunion orchestrée.

**Monsieur PRADELLE** ajoute que derrière toute cette affaire, il y a le contribuable, le citoyen, et que c'est ce dernier qui va payer tout cela.

**Monsieur le Maire** ne confirme pas les chiffres entendus, et mets au défi quiconque de les étayer ; il ajoute que ce sont des chiffres de besoin de trésorerie, pas de situation. Il ajoute que Creuse Grand Sud a des actifs à vendre et qu'un certain nombre de décisions sont à prendre à l'interco pour améliorer la situation. Il indique qu'il n'y aura pas, selon lui, d'impact sur la fiscalité locale. Il rappelle que la question du FPIC est une de ces pistes.

**Madame GUYONNET** estime que donc les communes seront privées de FPIC, seront privées d'attribution. Elle interpelle les conseillers municipaux présents, leur reprochant leur silence.

**Monsieur le Maire** demande ensuite à Madame GUYONNET de respecter la sérénité du conseil municipal et lui indique que si elle ne s'intéresse seulement aux questions et pas aux réponses, c'est inutile.

*Madame GUYONNET quitte la séance, à 19h30.*

**Monsieur le Maire** rappelle ensuite que le redécoupage des intercommunalités décidé aura des conséquences pour l'avenir du territoire sud creusois ; il donne l'exemple du SIERS qui dans le nord de la Creuse avait parvenu à fédérer 104 communes, alors qu'une telle initiative n'a pu voir le jour dans le sud de la Creuse. Il estime qu'aujourd'hui 3 communautés de communes se sont fédérées autour de la Souterraine et que demain ce nouvel ensemble fusionnera avec l'agglomération de Guéret et qu'à ce moment-là dans le Sud, on regrettera de ne pas avoir les moyens d'attirer les entreprises, à cause des faiblesses structurelles du territoire.

Il ajoute que la solution c'était évidemment ce que le Préfet préconisait et cela a été rappelé par Monsieur VANDENBROUCKE car demain la région proposera deux contrats de territoire au département de la Creuse, pour deux grandes entités. La solution n'était pas d'être à 7, car le territoire prend du retard et ce pour de mauvaises raisons.

**Monsieur CHARVILLAT** dit que l'on perd 15 ans et rappelle l'idée d'un découpage du département à 2 grosses intercommunalités proposé à l'époque par le Préfet Hugues MOUTOUH, sur la base des deux circonscriptions. Il estime que le Foyer d'accueil de Gentioux génère des recettes importantes, et demande si à terme il faut réellement se priver de ces recettes, même avec l'urgence financière évoqué.

**Monsieur MASSIAS** estime qu'il s'agit là d'un effet ciseaux, et que si Creuse Grand Sud vend les biens, elle n'encaissera plus de loyers.

**Monsieur le Maire** le confirme mais complète en indiquant que la Com Com rembourse l'emprunt également.

**Monsieur MASSIAS** dit que cela va éponger le déficit certes mais que Creuse Grand Sud va se priver des recettes des loyers.

**Monsieur le Maire** ajoute que le FAM de Gentioux offre un très bon rendement annuel, d'environ 6 à 7% une fois les emprunts acquittés, et une recette d'environ 250 000 € par an.

**Monsieur CHARVILLAT** estime qu'il n'a pas à être juge des deux versions données ; que demain il aura à se positionner sur un nouvel exécutif mais que si l'ensemble des VP venait à se représenter, cela n'élèvera pas le débat et cela redonnera du flou. Il indique que ceux de l'exécutif qui sont en responsabilité, et donc responsables, ne sont pas légitimes et qu'il refusera de leur redonner mandat.

**Monsieur le Maire** indique qu'il ne participera pas à ces débats qui relèvent du conseil communautaire.

**Monsieur CHARVILLAT** estime qu'il faut rétablir le calme, la transparence au sein du conseil communautaire. Il dénonce la missive réquisitoire de sept pages de Madame MOULIN.

**Monsieur le Maire** confirme qu'il a eu connaissance de ce document et s'étonne que Madame MOULIN ait souffert pendant deux ans sans jamais se plaindre.

**Madame SEBENNE** s'étonne que Monsieur le Maire n'ait découvert que fin juin la situation de la Com Com et demande pourquoi cela n'est pas intervenu pas plus tôt. Elle ajoute qu'elle a besoin de savoir, et estime que si demain d'autres VP ne sont pas réélus, cela va recommencer.

**Monsieur le Maire** indique que dès qu'il a eu connaissance de la situation, il a averti le Préfet, la DDFIP, et déclenché un audit. Il indique qu'il faut laisser les gens travailler et ne pas jeter des anathèmes. Il demande qui peut croire qu'il est capable de faire un faux comme cela et le dater d'un jour où il n'est pas là. Il ajoute qu'il prend l'initiative de déposer plainte et de faire connaître la vérité. Il explique qu'il ne fait pas le procès de quelqu'un, mais demande que la vérité soit faite.

**Monsieur CHARVILLAT** demande si on peut avoir une idée précise des manques de Creuse Grand Sud d'ici à la fin de l'année civile ; on a entendu 4, voir 6 millions.

**Monsieur PRADELLE** indique que tout ceci lui déplaît énormément, qu'il est très déçu et ne travaillera plus jamais dans un climat de confiance.

**Monsieur le Maire** explique que lorsqu'on découvre que sa signature a été scannée et utilisée à son insu, cela porte un nom, c'est de l'abus de confiance. Il explique qu'avec les personnels et avec les directeurs en particulier, quelle que soit la collectivité, il travaille dans un climat de confiance, en tous cas que c'était dans cet esprit-là qu'il travaillait.

**Monsieur le Maire** ajoute que c'est difficile de se défendre face à des documents que l'on ne vous a pas communiqués, dont on ne vous pas tenu informé, et que vous êtes pourtant présumé coupable, il estime que cela s'appelle un procès de Moscou et en aucun cas la justice.

**Monsieur CHARVILLAT** explique que le sentiment au sortir de cette réunion communautaire est une certaine remise en cause de la démocratie et de sa pratique sur le territoire, de son assemblée délibérative, souveraine. Il ajoute qu'il ne voudrait pas que cette réunion soit une revanche par rapport à la réunion du 30 septembre 2014 et qu'Aubusson soit pris en otage comme la victime collatérale d'une minorité de personnes avec une vision différente de la pratique du pouvoir.

**Monsieur DUCOURTIOUX** explique que le problème c'est aussi que certaines personnes se sont empressées de divulguer le malaise financier, au détriment de la vérité, sans connaître précisément les montants. Il estime que ceux qui se sont exprimés à la presse ne connaissent pas précisément les faits. Il ajoute que ce à quoi on a assisté la semaine dernière, c'est la suite logique de la volonté de jeter le discrédit sur Michel MOINE, et du coup sur tout.

**Monsieur le Maire** indique que le Président doit assumer ses responsabilités et qu'il les assume.

**Monsieur PRADELLE** dit faire abstraction un instant de ce débat mais ne pas vouloir qu'on lui fasse croire que la Commune d'AUBUSSON comme la CC Creuse grand sud sont en bonne santé financière.

**Monsieur le Maire** indique à Monsieur PRADELLE qu'il ne peut pas lui laisser dire cela, et faire cet amalgame. Il ajoute que la Commune fait des efforts de gestion considérables et affirme qu'il proposera un CA en amélioration. Il ajoute qu'il suit de manière très précise l'exécution budgétaire et que la Commune est parfaitement dans l'épure budgétaire fixée. Il rappelle que la commune connaît une baisse de dotations de l'Etat drastique, avec pour 2016 en particulier quasiment 100 000 € de moins que l'an dernier, le tout dans un contexte d'investissements réalisés qu'il revendique, pour des équipements qui sont utiles à la population. Il rappelle les chiffres de fréquentation de la piscine, le prévisionnel de 74 000 entrées atteint en 7 mois et demi seulement, ou encore la cité de la tapisserie qui a atteint 30 000 entrées la semaine dernière et génère des retombées sur le commerce, les hébergeurs, qui sont indiscutables. Il indique que la Commune dont on a parlé tout l'été dans le département de la Creuse, c'est Aubusson. Il cite encore la MEFAA, en indiquant que c'est un bel équipement, utile pour l'emploi et la formation professionnelle, qui fait rentrer des recettes et que plus de 300 personnes rentrent chaque jour dans ce bâtiment. Il rappelle la création de la pépinière d'entreprises, dont la présidence a alterné entre Jean-Louis DELARBRE et la vice-présidente de la CCI de la Creuse. Il confirme enfin que oui, la commune a beaucoup investi, car il y avait eu beaucoup de retard, et que la commune avait obligation de le faire pour ne rester à la traîne. Il indique enfin que la commune est aujourd'hui dans une pause en termes d'investissements, et qu'elle rembourse ses emprunts, à hauteur de 10 millions environ aujourd'hui, contre 13 millions en 2001.



**Monsieur DELARBRE** intervient et rappelle qu'il est vice-président depuis 2 ans et demi et qu'il sent bien que des questions se posent. Il rappelle que quand les deux Com Com Aubusson-Felletin et Plateau de Gentioux ont fusionné, les élus ont construit ensemble cette fusion. Il rappelle la montée en puissance progressive des compétences, et le vote des budgets successifs correspondants. Il indique être fier d'avoir participé à la création de ces équipements, et n'avoir pas de regrets d'avoir acté tout cela au conseil communautaire. Il rappelle l'année 2015, marquée par une montée en puissance des compétences importantes. Il ajoute que le faux dont il est question, il l'a découvert mercredi dernier en conseil communautaire. Il explique qu'il ne va pas, chaque jour, dans le bureau du directeur, fouiller, et que lui aussi se demande comment on ne peut découvrir qu'en juin 2016 la situation. Il explique qu'il savait cependant que l'élaboration du budget était un exercice difficile. Il indique que lui aussi va se positionner face à la justice, pour savoir pourquoi son nom est sur une délibération alors qu'il n'était pas présent. Il admet que sa responsabilité, c'est d'avoir fait confiance. Il ajoute qu'en 2015 les factures étaient payées, et que CA et BP ont été votés à une large majorité.

**Monsieur PRADELLE** intervient pour rappeler que le groupe d'opposition municipal n'a pas voté au sein du conseil communautaire le compte administratif et le budget prévisionnel.

**Monsieur le Maire** le confirme et les en exonère.

**Monsieur DELARBRE** indique ensuite qu'arrive l'année 2016, et que là, les difficultés ont été cachées par cette ligne de trésorerie existante ; il ajoute que la ligne de trésorerie, c'était la cavalerie budgétaire. Il explique qu'on lui a reproché d'être un traître dans une autre collectivité car il avait dénoncé les problèmes budgétaires, et qu'ici on lui reproche de trop faire confiance. Il explique qu'en mai-juin 2016, le directeur a demandé à l'exécutif d'acter une ligne de trésorerie d'environ 2 millions d'€ en attendant des subventions, ce qui a semblé normal vu le coût des investissements concernés. Il explique avoir compris ensuite que cette ligne de trésorerie servait à cacher l'autre. Mais il indique que là, ils étaient arrivés au bout de l'exercice, et qu'ils étaient déjà dos au mur.

**Monsieur CHARVILLAT** explique qu'il a vu des VP qui se sont exprimés la semaine dernière, qui ont pris position dans des lettres ou dénoncé en séance des choses. Il demande à Monsieur DELARBRE s'il confirme ou infirme ce que Monsieur LETELLIER ou Madame MOULIN ont dit ou écrit à cette occasion.

**Monsieur DELARBRE** répond que ces personnes pouvaient en réunion de vice-présidents s'exprimer et qu'elles ne l'ont pas fait. Il ajoute que la parole autour de la table était libre au cours de ces réunions. Il indique ne pas confirmer la version de Monsieur LETELLIER et Madame MOULIN et répète que la parole était libre autour de la table.

**Monsieur CHARVILLAT** lui demande si donc ils les infirment.

**Monsieur DELARBRE** déclare infirmer effectivement ces propos.

**Monsieur PRADELLE** demande à Monsieur DELARBRE pourquoi il ne s'est pas exprimé la semaine dernière, et lui indique avoir plus parlé que lui.

**Monsieur DELARBRE** rappelle en réponse la nature hostile de la séance et indique avoir besoin de temps. Il indique avoir demandé d'alerter le conseil communautaire à cette séance, mais explique que projeter des chiffres et les commenter, il en était incapable. Il ajoute qu'il n'est pas spécialiste de la finance, pas comptable, car c'est un autre métier que le sien qui est celui de gestionnaire. Il ajoute ne pas vouloir se transformer en instance qui juge, car il n'est pas juge non plus.

Il demande de laisser le temps au temps, et rappelle qu'il est fier des projets menés par l'exécutif passé. Il explique qu'il n'est pas fier de ne découvrir qu'en juin 2016 cette situation. Il rappelle que la démocratie passera demain soir, qu'il va falloir s'attacher à combler ce trou et qu'il y a des solutions à envisager, avec l'aide des services de l'Etat. Il conclut en indiquant qu'il faut être fier des investissements réalisés mais regrette de les avoir faits avec des choses cachées.

**Monsieur CHARVILLAT** compare la situation à un billard à 3 bandes et dit qu'on ne sait pas qui a caché quoi à qui. Il dit entendre ce que dit Monsieur DELARBRE, mais qu'il ne peut pas être fier de l'image donnée la semaine dernière. Il rappelle qu'il y a moins de 10% de l'assemblée qui s'est exprimé, en particulier les VP. Il ajoute qu'il aurait été intéressant pour la clarté, pour plus de transparence, que quelqu'un réfute la version de Madame MOULIN et celle de Monsieur LETELLIER, qui étaient à charge. Il estime que le témoignage de Monsieur DELARBRE aurait dû être rendu public la semaine dernière.

**Monsieur DELARBRE** estime que quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, on jette le flou.

**Monsieur DIAS** rappelle ses propos de la semaine précédente, et que la transparence doit se faire sur le terrain de la justice. Il estime que ce qu'on a eu mercredi dernier, c'est une transparence opaque. Il ajoute que la seule différence, aujourd'hui, plus dignement, c'est de refuser d'accabler qui que ce soit. Il estime que la transparence ne peut pas se faire aujourd'hui encore.

**Monsieur CHARVILLAT** indique que pour ce qui relève de l'opposition, ses représentants ont été plus dignes, en s'attachant à ne pas stigmatiser une personne. Il ajoute qu'ils attendent que la justice tranche, mais qu'il faut comprendre la part de doute qui va s'emparer de chacun des conseillers demain au moment de mettre un nom sur un bulletin de vote. Il estime qu'il y a des zones d'ombre en chacun. Il explique que des gens vont revendiquer des places, alors que leur intégrité n'est pas certaine. Il indique ne pas être sûr d'aller siéger à cette séance, qui techniquement a l'obligation de désigner un bureau conformément à la loi, mais qui sur le plan humain ou moral, n'aura aucune signification. Il indique penser que cela va creuser un peu plus encore le fossé entre la population et leur représentation

**Madame SEBENNE** indique que selon elle, au conseil communautaire de demain, les élus qui sortent ne devraient pas pouvoir se représenter. Il devrait même pouvoir y avoir une sorte de bureau provisoire. Elle estime ne pas être en mesure d'opérer un vote demain, et préconise une alternance claire, avec une analyse neutre, afin de voir là où en est la Com Com et quelles sont les pistes de remise à niveau. Elle ajoute qu'il est nécessaire de voir élu un exécutif tout neuf et que seront rejetées les personnes qui ont déjà participé à un exécutif.

**Monsieur le Maire** indique partager intellectuellement l'idée d'un bureau provisoire, mais craint que le CGCT ne le permette pas. Il souhaite revenir sur les dires de Monsieur CHARVILLAT. Il indique que cela touche à l'éthique ; il se dit choqué que des choses dites en réunion de VP soient révélées par ces derniers. Il ajoute que lorsque les éléments mettent des tiers en cause, il faut un temps d'analyse avant de les révéler au public. Il regrette, du point de vue de la probité intellectuelle, de la rigueur intellectuelle, les manquements qui disqualifient la personne pour les mandats auxquels elle prétend. Il explique qu'il faut que la vérité sorte, que l'analyse se fasse, mais qu'il faut aussi trouver des solutions et non pas faire du catastrophisme. Il dénonce la violence, l'irresponsabilité, de déclarer que l'on va augmenter les impôts, que l'on va licencier du personnel. Il rappelle que probablement l'augmentation des impôts ne se fera pas car un actif va venir couvrir les besoins.

Il estime que dans ces situations complexes, il faut garder de la mesure, de la distance, et du libre arbitre. Il rappelle que la sérénité doit prévaloir dans un conseil, communautaire ou municipal, qu'il faut interdire que des pressions ne s'exercent sur les élus, et que les conditions n'étaient pas réunies lors du dernier conseil. Il estime que ce n'est pas de la démocratie lorsque de la pression s'exerce sur les élus et que certains n'osent pas parler, ont même peur physiquement, comme lors du conseil communautaire du 30 septembre 2014 où il y a eu des pressions physiques, où des photos abominables sont passées dans la presse. Il estime que cela salit tous ceux qui s'y livrent. Il ajoute qu'il faut retrouver de la tempérance, chercher des solutions, il estime avoir tracé des pistes pour un certain nombre d'entre elles. Il ajoute qu'il est toujours le maire d'une commune importante de la Com Com, qu'il ne veut pas que Creuse Grand Sud se casse la figure, et qu'il prêt à l'aider, mais pas de façon statutaire au sein du conseil communautaire. Il conclut en invitant à retrouver le chemin du calme, de l'éthique et de la tempérance.

**Monsieur CHARVILLAT** rappelle le rôle majeur et transversal qu'a à jouer Aubusson sur le plan du développement, et que les communes d'Aubusson et de Felletin pésent 79% des ressources fiscales de l'intercommunalité.

**Monsieur le Maire** complète ce chiffre en précisant que l'ancienne communauté de communes Aubusson-Felletin, c'est 89% des recettes fiscales de Creuse Grand Sud, et que ceux qui payent 11% d'impôts ne peuvent pas imposer leur point de vue à ceux qui paient 89% d'impôts. Il conclut en préconisant désormais des compromis et pas l'imposition d'une façon de voir les choses.

**Monsieur le Maire**, après avoir invité l'assemblée à poursuivre ses interventions, remercie chacun pour ses interventions, et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour du conseil municipal.

<b>Préambule</b>	<b>Objet :</b> Point d'information sur le SSIAD
	<b>Rapporteur :</b> Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** rappelle l'historique du service de soins à domicile d'Aubusson, créé en mars 1983 et qui intervient aujourd'hui sur les cantons d'Aubusson, de Felletin, de Bellegarde-en-Marche et d'une partie de La Courtine.

Il rappelle qu'au départ, la capacité du service s'élevait à 20 places et que les extensions successives du service l'ont conduit à compter aujourd'hui sur une capacité de 66 places.

Il explique que le SSIAD est face à deux difficultés, la première difficulté étant le départ du directeur pour l'Education nationale. Il ajoute que ce dernier ne peut pas être remplacé et qu'il est très compliqué de redistribuer ses tâches. Il indique que la seconde difficulté est l'impossibilité de recruter des infirmières de remplacement pendant les congés du personnel.

Il explique avoir ainsi pris l'attache du directeur général de l'ARS et de la directrice de l'hôpital, afin d'envisager de placer le SSIAD sous la responsabilité du CH d'Aubusson. Il indique qu'un service de soins à domicile rentre dans le cœur de métier d'un centre hospitalier et que de plus, pour les agents, le statut de la fonction publique hospitalière est plus intéressant que celui de la territoriale. Il explique que de plus ce transfert renforcerait les missions du CH Aubusson, qui lui-même connaît des difficultés. Il précise qu'il a prévenu le personnel de ce projet, projeté au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Monsieur PRADELLE** demande si le transfert sera accompagné du transfert des fonds.

**Monsieur le Maire** répond que c'est un budget complètement autonome, qu'il sera effectivement transféré, et que le recrutement d'infirmières au sein du SSIAD en lieu et place du recours à des prestations d'infirmières libérales, a permis une économie globale de 10 à 15%.

**Monsieur CHARVILLAT** demande si pour le remplacement des infirmières, la commune a également fait appel à des agences d'intérim.

**Monsieur le Maire** répond que non, car malheureusement les infirmières en agence d'intérim demandent souvent des rémunérations hors de portée du SSIAD.

**Monsieur CHARVILLAT** s'interroge sur la réelle possibilité de faire des rotations avec les infirmières du CH sur le service de soins, dans la mesure où le centre hospitalier rencontre lui-même des difficultés de recrutement.

**Monsieur le Maire** indique que le service est entièrement financé par l'ARS.

**Monsieur PRADELLE** estime que le recours à l'intérim via le centre hospitalier sera moins coûteux car relèvera d'un regroupement des besoins.

**Madame PISANI** indique que ce ne sont jamais des remplacements de longue durée, et que cela sera plus facile à gérer avec le centre hospitalier.

**Monsieur le Maire** conclut en rappelant qu'il ne s'agit ce soir que d'une information et que ce sujet sera prochainement ré-abordé.

1

**Objet :** Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif 2015

**Rapporteur :** Monsieur Gilles PALLIER

**Monsieur PALLIER** rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable et que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Il ajoute que les rapports proposés en annexes (RPQS assainissement et RPQS eau potable 2015) sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

**Monsieur PALLIER** précise concernant le rendement affiché, que des pertes sur le réseau, dues à des fuites, font diminuer ce rendement.

**Madame COLETTE** demande si les pertes représentent un tiers de ce qui est distribué.

**Monsieur le Maire** complète indique que la consommation par habitant s'élève à 114 L par habitant et par jour et que le rendement de la Commune est bon.

**Monsieur le Maire** soumet les rapports au vote.

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 4 MM. MASSIAS, PRADELLE, CHARVILLAT, Mme SEBENNE
-----------	------------	----------------------------------------------------------------------

► A l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal :

**ADOPTÉ** les rapports de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service d'assainissement,

**DECIDE** de mettre en ligne les rapports validés sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2	Objet : Demande d'autorisation portée par la SARL Usine Hydroélectrique
	Rapporteur : Monsieur Gilles PALLIER

**Monsieur PALLIER** indique que la SARL Usine Hydroélectrique a présenté une demande de renouvellement d'autorisation pour son usine située au lieu-dit « La Croix blanche » à Aubusson, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement. Il explique que les travaux liés au projet sont la réhausse de 0,5 m de la crête du barrage et l'aménagement d'une passe à poissons. Il précise qu'une enquête publique a été organisée pour cela, et qu'elle s'achève le 5 octobre. Il ajoute enfin que ce travail a été mené en concertation avec la fédération de pêche et l'ONEMA.

**Monsieur le Maire** soumet ensuite la demande de la SARL Usine Hydroélectrique au vote de l'assemblée.

**VU** le Code de l'environnement,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2016 portant ouverture d'une enquête publique en ce qui concerne la demande présentée par la SARL Usine Hydroélectrique de la Croix blanche en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation requise, notamment son article 11 appelant le Conseil municipal d'Aubusson à donner son avis sur la demande d'autorisation,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**DONNE** un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SARL Usine Hydroélectrique,

**AUTORISE**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

#### 4.1 Rectificatif - délibération n° 16-53 du Conseil municipal du 5 juillet 2016

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que lors de la précédente séance du conseil municipal, le conseil avait à l'unanimité la création d'un poste contractuel de chargé de communication. La délibération qui a suivi cette décision comportant une erreur, il convient de délibérer à nouveau pour créer ce poste. En effet la délibération 16-53 visait l'article 3-3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, or le bon article est le 3-3-2° de cette même loi dans ce cas précis.

**Madame SEBENNE** s'étonne que la sous-préfecture s'arrête sur ce point et pas sur les problèmes financiers de l'intercommunalité.

**Monsieur le Maire** propose ensuite à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un poste d'attaché pour assurer les fonctions principales suivantes :

- Elaboration et exécution des plans de communications communale ;
- Conception des publications institutionnelles et des différents supports de communication ;
- Relai d'information auprès des médias ;
- Animation et suivi des relations de presse ;
- Conception de communiqués et dossiers de presse ;
- Accompagnement de l'organisation des manifestations de la commune ;
- Mise à jour et rédaction du site internet de la commune.

Compte-tenu des compétences requises et de la nature des missions exercées, **Monsieur le Maire** :

- Propose que le poste soit pourvu par un agent contractuel à temps complet ;
- Dans le cadre des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-2°, sous réserve qu'un fonctionnaire n'ait pu être recruté ;
- Dont la rémunération sera afférente à l'indice brut 703 (majoré 584) en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-2° ,

**CONSIDERANT** les besoins de la Commune d'Aubusson en matière de communication,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **A l'unanimité, le conseil municipal :**

**CREE** un poste d'attaché pour assurer les fonctions de chargé de mission communication au sein de la Commune d'Aubusson selon les caractéristiques ci-dessus énoncées ;

**DIT** que la présente délibération vient modifier la délibération n° 16-53 du 5 juillet 2016 visée le 13 juillet 2016 ;

**AUTORISE**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

#### 4.2 Création de postes

Afin de pourvoir aux besoins de la Collectivité, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Monsieur PRADELLE** demande à ce que soit précisé le delta de rémunération entre les anciens et les nouveaux postes.

**Monsieur le Maire** indique que ces informations seront fournies lors du prochain conseil municipal.

**Monsieur le Maire** soumet ensuite la création des postes au vote de l'assemblée.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** les besoins de la collectivité,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► **A l'unanimité, le conseil municipal :**

**CREE** les postes tels que décrits ci-dessus.

**AUTORISE**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

<b>4</b>	<b>Objet :</b>	<b>Demande de subvention ministérielle</b>
	<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur le Maire</b>

**Monsieur le Maire** rappelle que la Commune d'Aubusson envisage une réfection de son éclairage public et de la Rue Jean Jaurès. Des subventions (DETR et Fonds de soutien à l'investissement public local) ont déjà sollicitées, et Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur au titre de la réserve ministérielle.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses en € HT		Recettes		
<b>Réfection de la Rue Jean Jaurès</b>	367 592,98 €	<b>DETR</b>	163 657,54 €	34,03%
<b>Réfection de l'éclairage public communal</b>	113 350,00 €	<b>FSIPL</b>	141 508,49 €	29,42%
		<b>Subvention au titre des crédits ministériels</b>	79 588,35 €	16,55%
		<b>Total subventions publiques</b>	<b>384 754,38 €</b>	<b>80,00%</b>
		<b>Commune d'Aubusson</b>	<b>96 188,60 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL € HT</b>	<b>480 942,98 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>480 942,98 €</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur le Maire soumet ensuite ce point au vote de l'assemblée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

<b>5</b>	<p><b>Objet :</b> Amendes de police 2016</p> <p><b>Rapporteur :</b> Monsieur le Maire</p>
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire indique que la commune est attributaire, au titre des amendes de police 2016 d'une somme de **366,50 €**. Il propose d'affecter cette somme à l'achat de panneaux de signalétique s'élevant à un montant de **987,00 € HT**, selon le plan de financement suivant :



Dépenses		Recettes	
Achat de panneaux	987,00 €	Amendes de police 2016	366,50 €
		Autofinancement Commune	620,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>987,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>987,00 €</b>

Monsieur le Maire soumet ensuite ce point au vote de l'assemblée.

VU le code général des collectivités territoriales,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** l'affectation des amendes police 2016 à l'achat de panneaux,

**AUTORISE** le Maire ou son délégué à solliciter les subventions correspondantes,

**AUTORISE** en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

6	<b>Objet :</b>	<b>Demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de recouvrement des produits de stationnement payant</b>
	<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre LANNET</b>

Monsieur LANNET expose à l'Assemblée que lors des versements effectués les 26 février, 4 mars et 19 avril 2016, il a été constaté des déficits de : 80,50 € ; 250,30 € et 115,60 € entre le montant indiqué sur la bande récapitulative de l'horodateur n°2 et n°8 et les fonds versés par le régisseur, suite à un dysfonctionnement survenu sur ces deux horodateurs.

Il ajoute que la responsabilité du régisseur est ainsi engagée, comme le prévoit les textes en vigueur. Madame la trésorière a donc demandé à la Municipalité d'émettre, à son encontre, un ordre de versement et un titre de recettes du même montant. Le régisseur a ensuite présenté dans les 15 jours suivant la réception de l'ordre de versement une demande de sursis à versement du montant du déficit et une demande de décharge en responsabilité.

Monsieur LANNET précise que le régisseur doit également présenter au trésorier payeur général de la Creuse, pour décision, une demande de remise gracieuse évoquant le cas de force majeure. Cette demande doit comporter l'avis de l'assemblée délibérante ainsi que celui du comptable du Trésor.

Monsieur le Maire soumet ensuite ce point au vote de l'assemblée.

VU le code général des collectivités territoriales,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

<b>7</b>	<b>Objet :</b>	<b>Admissions en non-valeur budget principal de la Commune</b>
	<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre LANNET</b>

#### Admissions en non-valeurs

**Monsieur LANNET** expose à l'Assemblée que, suite aux diverses démarches infructueuses qu'elle a été amenée à effectuer, Madame la trésorière lui a demandé d'admettre en non-valeur la somme de la somme de **7 409,55 €** composée ainsi qu'il suit pour divers créanciers :

- Déplacement véhicule gênant : 119,60€ (exercice 2011)
- Remboursement dépose de couverture et bâchage immeuble 57, rue vieille (procédure de péril imminent) : 7 252,30€ (exercice 2014)
- Location jardin « La Chassagne » : 22,40€ (exercice 2014)
- Frais de cantine : 15,25€ (exercice 2015)

**Monsieur LANNET** précise que les 7 252,30 € admis en non-valeur pour la procédure en péril imminent, pourraient être récupérés lors de la vente de cet immeuble. Il précise cependant que la Commune étant un créancier chirographaire dans cette affaire, elle ne sera pas prioritaire pour le remboursement.

**Monsieur le Maire** soumet ensuite ce point au vote de l'assemblée.

VU le code général des collectivités territoriales,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les sommes citées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## Créances éteintes

Monsieur LANNET expose que la SA GROUPE CLAF, redevable de locations de salles et bureaux à la MEFAA a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire qui sera clôturée pour insuffisance d'actif. En conséquence les titres émis en 2011 et 2012 pour un montant total de 2 501,12€ doivent être admis en non-valeur.

Madame SEBENNE demande s'il s'agit d'une entreprise de la pépinière.

Monsieur le Maire répond que non, il s'agit d'une société qui proposait des actions de formation et louait des salles pour cela.

Monsieur le Maire soumet ensuite ce point au vote de l'assemblée.

VU le code général des collectivités territoriales,

Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les sommes citées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

8

Objet : Décisions modificatives  
budget principal de la Commune

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET

Monsieur LANNET propose les décisions modificatives suivantes :

### Dépenses

- Article 6541-F.020 : Créances admises en non-valeur + 7 410,00 €
- Article 6542-F.90 : Créances éteintes + 2 500,00 €
- Article 7398-F.01 : Reversements, restitutions divers + 3 600,00 €

### Recettes

- Article 70878-F.020 : Remboursements de frais par d'autres redevables + 3 000,00 €
- Article 70878-F.90 : Remboursements de frais par d'autres redevables + 2 610,00 €
- Article 7381-F.01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation + 7 900,00 €

Monsieur le Maire soumet ensuite ce point au vote de l'assemblée.

VU le code général des collectivités territoriales,

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 4 MM. MASSIAS, PRADELLE, CHARVILLAT, Mme SEBENNE
-----------	------------	----------------------------------------------------------------------

► A l'unanimité, le conseil municipal :

**AUTORISE** les modifications telles que proposées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

**Monsieur LANNET** prend la parole et précise, en réponse aux propos précédents de Madame GUYONNET, que le compte 515 ne peut jamais être en négatif. Il s'étonne qu'une fonctionnaire territoriale, aussi expérimentée qu'elle, semble l'ignorer.

**Monsieur le Maire** suggère au groupe d'opposition de l'en informer.

9

## Questions diverses

**Monsieur RENAUD** demande si des subventions parlementaires pourraient être sollicitées auprès de Monsieur le Député et de Monsieur le Sénateur afin de compléter le plan de financement des travaux de la Rue Jean Jaurès. Monsieur le Maire répond que c'est possible mais pas sur ce projet, car le taux maximum d'aides, de 80%, est déjà atteint.

**Monsieur CHARVILLAT** demande où en est la demande des parents sur la révision de la grille tarifaire de la cantine.

**Monsieur DIAS** intervient et précise que la grille présentée est intéressante, qu'y apparait l'idée d'une tranche supplémentaire, ce qui semble pertinent et cohérent. **Monsieur DIAS** ajoute que ce qui apparait aussi c'est qu'il y a un écart de tarif d'une tranche à l'autre qui est beaucoup plus régulier dans la proposition des parents d'élèves qu'actuellement. **Monsieur DIAS** explique ensuite que la difficulté avec cette nouvelle grille, c'est que la simulation de son application fait perdre 20% de recettes, ce que la Commune ne peut pas se permettre. Il ajoute que le tarif est déjà tiré au plus bas, eu égard au coût réel d'un repas, bien plus élevé que ce qui est demandé aux familles. **Monsieur DIAS** propose enfin de continuer à travailler ces nouveaux tarifs, en concertant les parents afin de trouver un compromis. En conclusion, il précise que grâce à ce travail, le changement de tarif pourrait s'appliquer dès la rentrée scolaire 2017/2018.

**Monsieur CHARVILLAT** remercie Monsieur DIAS de reconnaître le travail du parent d'élève à l'origine de cette nouvelle grille et de prendre au sérieux ses propositions.

\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.